

Faire progresser la transparence des pêches afin de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

PRÉAMBULE

Nous, soussignés, reconnaissons que l'océan mondial constitue une source partagée et irremplaçable de vie, de culture, de sécurité alimentaire et de prospérité économique. Nous réaffirmons notre responsabilité collective de gérer les écosystèmes marins de manière durable et équitable au bénéfice des générations présentes et futures.

Nous saluons la tenue de la Conférence Our Ocean en République du Kenya, premier pays africain à accueillir cette importante réunion, comme une occasion de renforcer la coopération entre les États, les organisations internationales, la société civile et les communautés locales, ainsi que d'accélérer la mise en œuvre des engagements mondiaux, notamment le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris.

Nous reconnaissons le rôle essentiel des pêcheurs artisanaux, des peuples autochtones, des femmes, des jeunes, de l'industrie de la pêche, des organisations régionales de gestion des pêches et des communautés côtières dans la préservation des ressources marines et leur contribution à la gouvernance des océans. Leurs savoirs et leurs droits doivent être au cœur de la construction d'une économie bleue résiliente et inclusive.

Nous nous réjouissons de l'élan mondial croissant en faveur de la réalisation d'une gestion durable des océans d'ici 2030. Toutefois, nous restons profondément préoccupés par les menaces que représentent la surpêche, la dégradation des écosystèmes, le déclin de la biodiversité et l'insécurité maritime. Nous reconnaissons que ces problématiques sont facilitées par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), ainsi que par les violations des droits humains qui y sont associées. Nous soulignons que l'opacité dans certaines parties du secteur mondial des produits de la mer compromet les efforts visant à lutter contre la pêche INN et les abus associés et considérons dès lors qu'un renforcement de la transparence des pêches constitue une réponse clé. La transparence des structures de propriété est particulièrement importante afin de garantir que les bénéficiaires effectifs responsables d'activités de pêche INN soient identifiés et tenus responsables.

Nous reconnaissons que la transparence des pêches doit s'appliquer à la fois aux pêches artisanales et industrielles et leur bénéficié, et qu'elle soutient également des efforts plus larges de gestion des océans, notamment les aires marines protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone.

L'accès en temps utile à des informations fiables permet aux États, aux communautés et au secteur privé de prendre des décisions éclairées, renforce la confiance entre les parties prenantes et contribue à une gestion durable et équitable des ressources océaniques.

Dans cet esprit, nous accueillons favorablement et soutenons les principes énoncés dans la Charte mondiale pour la transparence des pêches, reconnaissant la transparence comme un pilier fondamental d'une gestion des pêches légale, durable et éthique à l'échelle mondiale. La Charte fournit un cadre internationalement reconnu visant à guider les États dans l'amélioration de l'accessibilité, de la fiabilité et de la rapidité de diffusion des informations relatives aux pêches.

La présente Déclaration vise à s'appuyer sur l'élan provenant des efforts et initiatives internationaux existants, notamment la Norme de l'Initiative pour la transparence des pêches (FITI), afin de renforcer la cohérence, la coopération et l'engagement politique en faveur de la mise en œuvre de réformes en matière de transparence des pêches.

ENGAGEMENTS



Transparence et bonne gouvernance

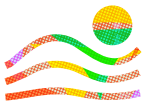
En soutenant la Charte pour la transparence des pêches, nous nous engageons à promouvoir des politiques de transparence et de responsabilité dans l'ensemble des secteurs des pêches, notamment :

- + Établir ou moderniser des registres numériques des navires et partager les données avec le Registre mondial des navires de pêche de la FAO.
- + Publier les licences de pêche, les autorisations, les accords d'accès et les allocations de quotas, conformément aux recommandations de la Norme FITI.
- + Veiller à ce que tous les navires de pêche industrielle disposent d'identifiants uniques de navires (IUV), tels que les numéros IMO, et mettre progressivement en œuvre des IUV pour les navires de pêche artisanale.
- + Recueillir des informations sur les bénéficiaires effectifs des navires et des entreprises de pêche afin d'identifier efficacement et de tenir responsables les personnes à l'origine des violations.



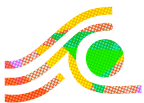
Renforcement de la coopération en matière de suivi et d'application

Nous nous engageons à renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS), y compris par le suivi des navires et un partage plus efficace des informations, afin de prévenir, de dissuader et d'éliminer plus efficacement la pêche INN. Cela comprend l'amélioration de la responsabilité des États du pavillon en s'attaquant à l'utilisation des pavillons de complaisance. En outre, les États devraient mettre pleinement en œuvre les mesures de l'État du port, y compris le partage de données via le système de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port (AMREP), et collaborer avec des partenaires régionaux et internationaux afin de combler les lacunes en matière de gouvernance et d'application.



Renforcement des capacités et accompagnement à la mise en œuvre

Nous appelons à un renforcement des capacités ainsi qu'à une assistance technique et autre afin de permettre aux États de mettre en œuvre des réformes de transparence. Cela comprend l'appui à la numérisation des registres, le renforcement des systèmes de gestion des données, l'amélioration des capacités de SCS et l'élargissement du développement professionnel au sein des autorités des pêches.



Observation des océans et données en accès libre

Nous nous engageons à renforcer les systèmes d'observation des océans et à promouvoir des données en accès libre afin de soutenir non seulement les efforts de lutte contre la pêche INN, mais aussi une gestion plus large des pêches, la planification spatiale marine, l'adaptation au changement climatique et la sécurité maritime.

CONCLUSION

Nous invitons le système des Nations unies, en particulier dans la perspective de la Conférence des Nations unies sur les océans de 2028 coorganisée par le Chili et la République de Corée, les organisations internationales, les partenaires du développement, le monde universitaire et la société civile à soutenir la réalisation de ces priorités. Nous encourageons la mise en place de dispositifs de collaboration pour suivre les progrès, partager les expériences et identifier des opportunités d'assistance technique et de renforcement des capacités.

Ensemble, nous réaffirmons notre vision commune d'une transparence contribuant à la réalisation d'une gestion durable des océans d'ici 2030.

